



Montreuil, le 26 octobre 2021

Notre Fédération CGT des Services publics vous exprime tout son soutien et sa solidarité face à la condamnation en appel à des peines de prison avec sursis du président de la FGTB et de 16 autres camarades syndicalistes pour avoir été présents sur un barrage routier, un jour de grève, le 19 octobre 2015.

Avec ces condamnations, ce sont les droits démocratiques, le droit de manifester et le droit de grève qui sont gravement attaqués.

En Belgique et ailleurs, la justice démontre une fois encore son caractère de classe et tente par ses décisions d'empêcher toute organisation de la résistance sociale.

Pour notre organisation, cette décision de justice et les arguments qui la fondent constituent une grave entrave à la liberté d'expression, à la liberté de manifester et d'exercer le droit de grève pour tous les mouvements sociaux et syndicaux.

Notre Fédération CGT des Services publics soutient toutes vos actions et initiatives contre cette décision inique.

Pour le Secteur international  
de la Fédération CGT des Services publics,  
Joao Gama

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'J' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small dot.

